

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 16 (1878)
Heft: 29 [i.e. 30]

Artikel: Bambioulès
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184799>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

soit à côté du revers gauche, une couronne murale; qu'il sera expédié à chacun des dits vainqueurs de la Bastille un brevet honorable pour exprimer leur service et la reconnaissance de la nation, et que, dans tous les actes qu'ils passeront, il leur sera permis de prendre le titre de vainqueur de la Bastille. »

Le même décret dispose en outre que les vainqueurs en état de porter les armes feront partie des gardes nationales et serviront dans celle de Paris, et que l'Assemblée nationale se réserve de prendre en considération l'état de ceux de ces vainqueurs auxquels la nation doit des gratifications pécuniaires.

Bamboulès.

On vòlet s'étai eingadzi tsi on païsan, et coumeint l'est prâo la mouda per tsi no, lo païsan lo menâ ao cabaret bâirè quartetta tot ein lâi bailleint d'airès. L'étai tandi la véprâo, onna demeindze, et quand l'eurent fini l'âo z'écot, l'alliront bâirè lo café. La bordzâize qu'avâi 'na balla cafetière à la grecque avoué lè bords dzauno, que l'étai on prix que s'n' hommo avâi z'u à l'abbâyi, vaissâvè, et coumeint ne le cognessâi pas lo nom dè cé nové vòlet, le lâi fâ:

— Preni-vo bin dâo nâi, grachâo ?

— Oh vouaïque, noutra maitra ! po lè quatrè premirès z'écoualettès l'âmo prâo nâi; mâ po lè z'autrès, mè tsau pas coumeint lè bairè.

On rupian à quoui ne restâvè diêro què po dou déci dein son bosson, s'ein va tot parâi à la pinta po cein poli; mâ n'avâi pas dè quiet sè doutâ la sâi, kâ l'étai gaillâ assâiti.

— Que dis-tou dè bon, Pimpreneau, que lâi fâ cauquon qu'étai dza quie ?

— Ye dio que voudre bin êtrè coumeint lo pape, que repond.

— Et porquie ?

— Po qu'on mè refusâi ma-mounia.

Dou païsans dévezavont dè dzeneliès. L'est lo diablo, se desâi ion, que quand on met covâ on ne pouessè pas savâi se lè pudzins saront dâi pâo ao bin dâi pudzènes.

— Oh bin mè, se repond l'autro, ye sé on moïan que ne manquè jamé, qu'on est sû dè n'avâi rein què d'n'a sorta.

— Et coumeint faut-te fêrè ?

— Faut mettrè rein qu'on âo,

Sans-culottes.

Il y a beaucoup de locutions proverbiales, de dictons populaires, de phrases toutes faites et de certains mots qui sont reçus dans la langue de la conversation, mais dont, en général, on serait fort en peine d'expliquer le véritable sens et l'origine. Parlons aujourd'hui du sens et de l'origine d'un mot éminemment révolutionnaire et très souvent répété

surtout depuis 1790, du mot *Sans-Culottes*. Voici ce qu'en dit un intéressant livre qui vient de paraître sous ce titre : *Les ignorances de la conversation* :

Le poète Gilbert, peut-être le plus excellent versificateur depuis Boileau, était très pauvre. Il avait tancé quelques philosophes dans une de ses satires : un auteur qui voulait leur faire sa cour pour être de l'Académie imagina une petite pièce satirique intitulée le *Sans-Culotte* ; on y raillait Gilbert et les riches adoptèrent volontiers cette dénomination contre les auteurs qui n'étaient pas élégamment vêtus...

Plus tard, Maury prononçait à l'Assemblée nationale un discours qui, comme de coutume, déplaisait au peuple. Interrompu par les déguenillés des tribunes, il pria le président, en les désignant, de faire taire les *Sans-Culottes*. C'est à ce propos que le mot dut sa popularité. Il resta dans la langue pour désigner ce qu'il y avait à cette époque de plus fougueux et de plus cynique. Les démagogues eux-mêmes l'adoptèrent et le sans-culottisme représenta un parti, une puissance dans la révolution.

Robespierre lui-même, qui avait quelquefois le mot pour rire, se servit de cette expression lorsqu'il proposa de faire fermer le club des femmes, fondé par l'actrice Lacombe qui se tenait dans le charnier St-Eustache : « Cette réunion de vraies *Sans-Culottes*, dit-il, ne saurait durer plus longtemps, parce qu'elle prête au ridicule et aux propos malins. »

Enfin c'est parce que ces féroces démolisseurs avaient substitué le pantalon à la culotte courte de l'ancien régime qu'ils furent appelés *Sans-Culottes* et qu'ils se faisaient honneur d'être sans-culottes.

Un évêque débitant de sel.

Le 28 janvier 1421, la ville de Lausanne avait amodié le tribut du sel de la commune pour cinq ans, pour le prix de 74 écus d'or, à Antoine Joutens, à condition que si dans la journée une offre plus avantageuse était faite, ladite amodiation serait nulle.

Guillaume de Challant, évêque de Lausanne, fit une offre supérieure et l'accord avec Joutens fut annulé.

Un père chargé d'une nombreuse famille ne soignerait pas mieux ses intérêts terrestres que l'évêque de Challant.

Faire danser l'anse du panier. — Comment cette expression, si redoutée des ménagères, peut-elle signifier, en parlant d'une cuisinière, qu'elle fait des profits illicites sur ce qu'elle achète pour ses maîtres ?

Dans l'origine, les cuisinières regardaient comme un droit de se faire remettre une petite gratification par les fournisseurs de leurs maîtres, ce qu'on apprend d'ailleurs par ces vers trouvés dans un opuscule intitulé la *Maltôte des Cuisinières* :

Sur chaque fourniture, il vous revient un droit,
Rôtisseur, épicier, chancelier, tout vous doit,
De porter le panier, ne soyez point honteuse,
Et faites-vous payer le droit de la portouse.

Les choses ont changé depuis, et ce furent les maîtres qui durent payer à la place des fournisseurs, par suite d'une entente qu'on souhaiterait moins cordiale entre ces derniers et les cuisinières.